

BALISAGE SKI DE FOND EN SAVOIE

Proposition pour une cotation harmonisée des pistes de ski de fond

Contexte :

La norme NF S52-103 renvoie sur une autre norme NFS 52-101 pour la classification des parcours. Il y est uniquement fait mention de catégorie de difficulté (vert-bleu-rouge-noir) sans critérisation précise ni chiffrée. L'évaluation du niveau de difficulté des parcours s'est fait jusqu'à présent à l'appréciation de chaque site nordique.

La définition d'une grille de classement commune vise plusieurs objectifs :

⇒ mieux satisfaire les attentes des pratiquants et améliorer leur sécurité en leur donnant :

- des points de repères communs d'un site à l'autre
- une information fiable sur la difficulté réelle des parcours

⇒ favoriser l'entrée dans la discipline en garantissant :

- le niveau de difficulté des parcours
- l'accessibilité des pistes vertes

⇒ offrir un outil simple et fiable d'évaluation de leur parcours aux exploitants de domaines nordiques

Proposition de tableau de cotation :

Les itinéraires sont classés selon leur niveau de difficultés techniques en fonction de leur longueur, de leur dénivelé positive cumulée, et de leur technicité en quatre catégories comme présenté dans le tableau ci-dessous :

Critères	*	**	***	****	*****
Longueur	0 à 2 km	2 à 5km	5 à 8km	8 à 12Km	plus de 12km
Dénivelé cumulé +	0 à 30 m	30 à 80 m	80 à 150 m	150 à 300 m	sup à 300 m
Technicité (descentes techniques, montées soutenues, virages, largeur de piste, dévers, etc...)	Très faible <i>ex : absence de virages techniques, montée inférieures à 7%, pistes larges et sans dévers.</i>	Faible <i>ex : descentes peu pentues ou sans virages techniques</i>	Moyenne <i>ex : descentes avec des virages et des pentes inférieures à 10%</i>	Importante <i>ex : descentes avec des virages et des pentes inférieures à 15%</i>	Très importante <i>ex : descentes avec virages serrés, pentes raides supérieures à 15%, pistes étroites, etc.</i>

La longueur et le dénivelé sont deux critères objectifs, faciles à déterminer.

Le dernier critère de la technicité est plus subjectif mais important à prendre en compte car c'est ce qui peut mettre en difficulté un pratiquant, et qui peut justifier un changement de catégorie. Le passage le plus technique sera pris en considération pour définir ce niveau de technicité de la piste.

Pour chacun des critères, un nombre d'étoiles est attribué par catégorie de valeurs : la somme de ces étoiles donne le score total du parcours. Ce total renvoie à un niveau de difficulté.

Nombre total d'étoiles	6* ou -	7 à 9*	10 à 12*	13* ou +
Difficulté	Verte	Bleue	Rouge	Noire

Exemple : une piste de 3500 m avec 50 m de dénivelé et sans aucune difficulté technique : ** pour la longueur + ** pour le dénivelé + * pour la technicité = 5 Δ. La piste en question devra être considérée comme une piste **verte**.

Données plafond :

Pour les deux critères longueur et dénivelé, des données maximales à ne pas dépasser ont été définies par niveau de difficulté. Au-delà de ces plafonds, le parcours change de catégorie de difficulté, quelle que soit sa note globale.

Catégorie	Longueur max	Dénivelé max
Vert	5 km	100 m
Bleu	10 Km	150 m
Rouge	15 km	250 m

De la même façon, une technicité particulière pourra également faire varier la cotation par rapport aux recommandations du tableau de cotation.

Cas des pistes destinées aux débutants :

- Une attention particulière sera observée sur la cotation des pistes vertes. Ces pistes doivent demeurer accessibles pour les pratiquants débutants et ne devront donc pas comporter de difficultés techniques inappropriées.
- Les pistes de petite longueur (moins de 1,5 km) avec un profil doux qui sont très adaptées à la pratique débutante/initiation peuvent faire l'objet d'un traitement à part par l'exploitant pour se différencier des autres pistes vertes plus classiques ainsi que d'une mise en avant spécifique auprès des clientèles débutantes :
 - soit par leur intitulé, par exemple : piste « initiation-découverte ...
 - soit par un code couleur dédié